ART. 52 N° 1448

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 1448

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'énergie est, à bien des égards, un secteur stratégique; ainsi, l'État doit garder un lien avec les entreprises qui gèrent ce secteur, partie intégrante de nos intérêts nationaux.

Cet article vise à permettre une privatisation complète d'Engie mais aussi par conséquence de la société gestionnaire de réseaux de transport de gaz nature.

Cette privatisation est d'une part un braderie d'une entreprise publique donc financée avec l'argent des Français et d'autre part un danger pour notre indépendance énergétique.

Par conséquent, cet amendement propose de supprimer cet article.